

PARTIE 3 : PREVISIONS ET BESOINS

I. PREVISIONS ET BESOINS

1 LES PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES

1.1 les prévisions supra-communales

1.1.1 Le SDRIF

Parmi ses objectifs généraux, le SDRIF vise notamment :

- La limitation de la consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels et le développement sous la forme de renouvellement urbain ;
- Un développement urbain maîtrisé et en lien avec la desserte et l'offre en équipement.

Aussi, il indique que les documents d'urbanisme doivent accroître de façon significative, à l'horizon 2030, les capacités d'accueil, en matière de population et d'emploi, de l'espace urbanisé. Pour ce faire, le SDRIF cite plusieurs actions :

- Favoriser la mutabilité des terrains et la densification des constructions dans les tissus urbains existants, notamment en exploitant des friches et des enclaves urbaines ;
- Favoriser le développement de grandes opérations en zones urbaines ;
- Renforcer la mixité des fonctions et sa traduction dans l'aménagement de l'espace afin d'éviter une logique de zonage ;
- Renforcer les centres de villes existants et leur armature...

En matière de logements, le SDRIF précise que chaque territoire doit pouvoir à ses besoins locaux, notamment social, mais aussi participer à la réponse des besoins régionaux. Il identifie l'offre locative sociale et intermédiaire comme essentielle au fonctionnement de la région métropolitaine et vise son accroissement, comme celle de l'offre d'habitat spécifique (logements pour étudiants, logements adaptés aux personnes âgées et personnes handicapées, hébergements d'urgence...).

La majeure partie du territoire soiséen est classé au SDRIF en espaces urbanisés : soit des espaces urbanisés à optimiser, soit des quartiers à densifier à proximité d'une gare. En résulte **un objectif d'augmentation de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat du territoire à l'horizon 2030.**

La densité humaine

« La densité humaine est obtenue en divisant la somme de la population et de l'emploi, accueillis ou susceptibles de l'être, par la superficie des espaces urbanisés à laquelle s'ajoute, le cas échéant, la superficie des nouveaux espaces d'urbanisation³⁸ ».

Selon le tableau ci-dessous, la somme des habitants et des emplois représente 21 292 unités, soit une densité humaine de 74,5 en 2013.

	Soisy-sous-Montmorency
Nombre d'habitants ³⁹	17 534
Nombre d'emplois	3 758
<i>Somme habitants + emplois =</i>	21 292
Superficie des espaces urbanisés (hectares) ⁴⁰	283,94
Densité humaine	74,5
Densité +15 %	86,2

Le nombre d'habitants s'élève à 17 534 unités et représente environ 82% de cette somme habitants+emplois. Le nombre d'emplois s'élève à 3 758 unités et représente environ 18% de cette somme habitants+emplois.

Pour une augmentation de la densité humaine de 15% à l'horizon 2030, la somme habitants+emplois devrait donc passer de 21 292 à 24 486 unités.
En maintenant les mêmes pourcentages :

- le nombre d'habitants devrait ainsi atteindre **20 078 habitants** en 2030 (soit 2 544 habitants supplémentaires par rapport à 2013 et 150 habitants en plus par an) ;

³⁸ Source : PAC DDT 95 - Page 6

³⁹ A partir des données INSEE RP2012

⁴⁰ A partir des données IAU - MOS 2012

- le nombre d'emplois devrait ainsi atteindre **4 408 emplois** en 2030 (soit 650 emplois supplémentaires par rapport aux chiffres de 2013 de l'INSEE et 38 emplois supplémentaires par an).

La densité moyenne des espaces d'habitat

« La densité moyenne des espaces d'habitat est le rapport entre le nombre de logements et la superficie des espaces d'habitat ».

Le tableau ci-dessous indique que la densité d'habitat s'élève à 34,6 en 2013.

	Soisy-sous-Montmorency
Nombre de logements ⁴¹	7 843
Superficie des espaces d'habitat (hectares) ⁴²	226,78
Densité moyenne des espaces d'habitat	34,6
Densité +15 %	39,8

Suivant l'objectif fixé par le SDRIF de densification de +15% de la densité moyenne des espaces d'habitat, **le nombre de logements devrait s'élever en 2030 à 9 025 logements** (densité+15% x superficie d'habitat de 226,78 ha) soit 1 182 logements supplémentaires par rapport à 2013 (69 logements en plus par an).

Le rythme de construction théorique fixé par les orientations du SDRIF à l'horizon 2030 (69 logements par an) est similaire à celui que Soisy-sous-Montmorency a connu entre 1982 et 1990 avec, entre autres, la réalisation de la ZAC du Parc.

Les orientations du SDRIF sont définies de façon générale sans tenir compte des contraintes et nuisances portant sur les territoires. Il convient de les adapter en fonction des spécificités de chaque commune. Pour Soisy-sous-Montmorency, le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Roissy ainsi que le Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain (PPRMT), contraignent le développement de la commune.

⁴¹ A partir des données INSEE 2012

⁴² A partir du MOS - 2012 « Habitat individuel + Habitat collectif »

Aussi, suite à la loi sur le Grand Paris, le Préfet a décliné au travers de la Territorialisation des Objectifs en Logements (TOL), les objectifs en logements du SDRIF selon les territoires, objectifs qui ont ensuite été retranscrits dans les PLH.

1.1.2 La Territorialisation des Objectifs de Logement (TOL)

La relance de l'offre de logement en Île-de-France est une priorité affichée par l'État dans ses politiques publiques et par la Région dans son projet de Schéma Directeur. Les élus, à travers les PLU, exercent une responsabilité fondamentale pour assurer le développement de l'offre de logements. En effet, les documents d'urbanisme, en déterminant l'usage des sols et la possibilité effective de produire du logement, constituent un maillon essentiel dans la chaîne de production de logements.

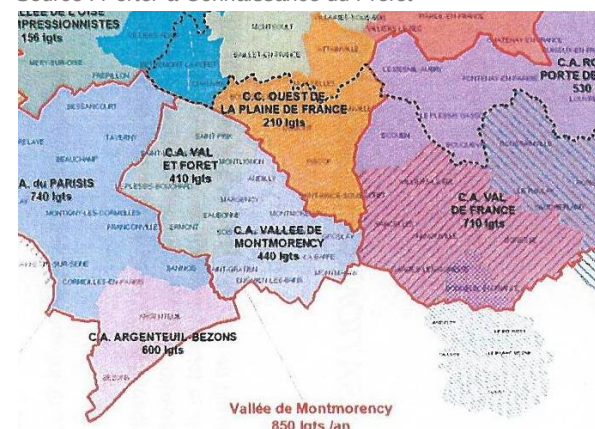
Compte tenu du déficit de réalisation et afin de répondre aux besoins des populations, la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, fixe un objectif de construction de 70 000 logements par an en Île-de-France.

Cet objectif a été décliné entre les bassins de vie d'Île-de-France. Pour le Val d'Oise, il est de 6 066 logements par an (alors que la production actuelle est inférieure à 5 000 logements par an) et se décline sur 6 bassins de vie.

Pour le bassin de vie de la Vallée de Montmorency, l'objectif annuel est de 850 logements à l'horizon 2030. Pour l'ex-CAVAM, l'objectif fixé est de 440 logements par an.

LES BASSINS DE VIE PRIS EN COMPTE POUR LA TOL

Source : Porter-à-Connaissance du Préfet



1.1.3 Le PLH de l'ex-CAVAM

Le deuxième Programme Local de l'Habitat (PLHi) approuvé le 16 décembre 2015, fixe quatre orientations principales de la politique d'habitat sur le territoire de l'ex-CAVAM dont Soisy-sous-Montmorency était membre :

- *Maintenir l'attractivité de l'agglomération tout en veillant aux équilibres territoriaux ;*
- *Accroître les possibilités de parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération et dans toutes les communes en répondant à la diversité des besoins ;*
- *Agir sur le parc existant pour mieux répondre aux besoins ;*
- *Renforcer la gouvernance en approfondissant le dialogue interne et externe.*

Deux scénarios prospectifs à horizon 2020 ont été explorés : l'un poursuivant les dynamiques de croissance observée sur la période précédente, l'autre satisfaisant les objectifs de la TOL. Afin de s'engager sur une programmation en logements réaliste, conforme aux capacités réelles du territoire, **le scénario retenu s'inscrit dans les objectifs de la TOL, avec une production annuelle de 440 logements.**

Ainsi, sur la période 2015-2021 (6 ans), le territoire intercommunal devra accueillir 2 640 nouveaux logements.

Pour Soisy-sous-Montmorency, le PLH préconise sur la période 2015-2021 la construction de :

- **210 nouveaux logements (35 logements par an) ;**
- **Dont 12 logements en accession sociale, PSLA (2 logements par an).**

1.2 Prévisions démographiques communales de 2013 à 2030

Les prévisions démographiques communales s'appuient sur les objectifs du PLHi n°2 qui fixe le nombre de logements à réaliser entre début 2015 et fin 2020. Toutefois, l'échéance 2020 ne couvrant que trois années d'applications du PLU, les prévisions démographiques du présent PLU sont établies à l'horizon 2030, échéance du SDRIF.

L'estimation des prévisions démographiques repose sur :

- **Les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis du territoire** identifiées précédemment (*voir titre 5.2 du rapport de présentation*) au regard des contraintes à l'œuvre sur le territoire ;
- **Les objectifs de construction de logement** du PLHi que la commune de Soisy-sous-Montmorency s'engage à respecter jusqu'en 2021.
- Les objectifs **de construction de logements** au-delà du PLHi jusqu'en 2030

Soisy-sous-Montmorency au 1^{er} janvier 2013⁴³

Selon les dernières données INSEE disponibles, Soisy-Sous-Montmorency comptait, au 1^{er} janvier 2013,

- 17 534 habitants
- 7 843 logements dont 7 437 résidences principales, 35 résidences secondaires et logements occasionnels, et 272 logements vacants
- 3 758 emplois
- 2,36 personnes par ménage (*17 534 habitants / 7 437 résidences principales*)

Estimation au 1^{er} janvier 2016

Les logements :

Selon les données SIT@DEL, entre fin 2012 et fin 2014, 5 logements ont été commencés. La date de livraison du logement étant estimée à 2 ans après la date de commencement de la construction, ces 5 logements ont désormais intégré le parc de logement de la ville qui compterait en théorie 7 843 + 5 logements = **7 848 logements en 2016**.

En considérant un pourcentage de résidences principales constant par rapport à 2013 (95 %), le nombre de résidences principales s'élèverait à **7 455 logements** au 1^{er} janvier 2016.

La population :

En considérant le maintien de la taille des ménages à 2,36, la population s'élèverait à **17 594 habitants**.

1.2.1 La capacité du territoire à se densifier et la création de nouveaux logements

La prise en compte des contraintes

Un plan des risques de mouvement de terrain (PPRMT)

Un PPRMT a été approuvé le 8 juillet 2002 et couvre la partie nord du territoire communal. Il vise à limiter les risques de mouvements de terrain et d'effondrements liés à la nature du sol particulièrement présents sur le tiers nord de Soisy-Sous-Montmorency (contraintes faibles à fortes en fonction de la nature du sol). Le PPRMT est annexé au dossier de PLU (pièce 6.11).

⁴³ Il s'agit du « dossier complet » du RP2012

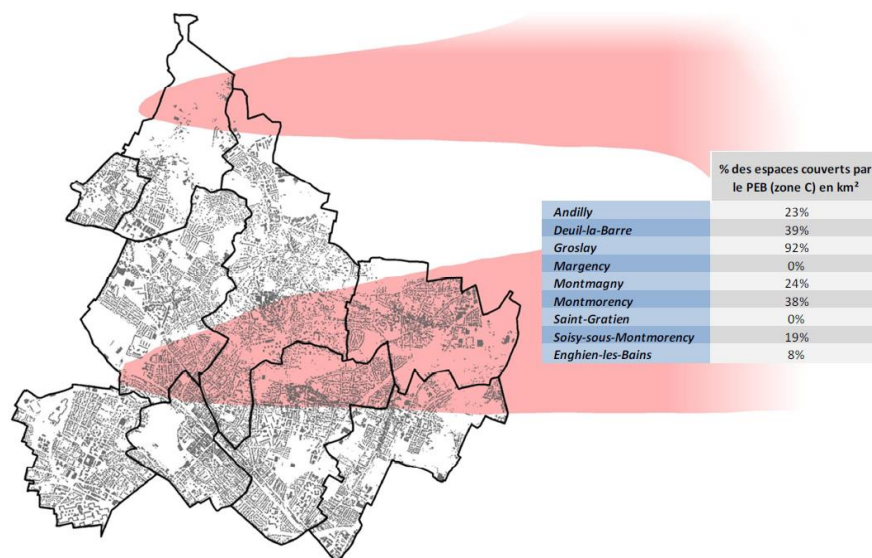
Un Plan d'Exposition au Bruit contraignant

La commune de Soisy-sous-Montmorency est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle approuvé en 2007. Son objectif est de protéger les populations des nuisances et limiter leur exposition au bruit. Son contenu et ses effets sont respectivement fixés par les articles L. 112-7 à 9 et les articles L. 112-10 à 15 du code de l'urbanisme.

Le PEB définit deux typologies de zones sur le territoire soiséen : la **zone D** couvrant la majeure partie de la commune et la **zone C** sur la partie sud sud-est de la commune. La **zone C du PEB** qui couvre 19% du territoire de Soisy-Sous-Montmorency (81 hectares).

CARTE DE LA ZONE C DU PEB SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CAVAM

Source : PLHi 2 CAVAM – Diagnostic – page 128 – 16/12/2015



Les prévisions en matière de logements du projet communal

Le projet communal prévoit la création de **325 logements**, en fonction des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis du territoire (voir titre 5.2 Analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis), auxquels s'ajoute une quinzaine de logements dans le diffus :

- Les abords de l'Eglise feront l'objet d'une restructuration (secteur n°1 de renouvellement urbain) : **une cinquantaine de logements** ;
- Les terrains entre l'avenue du Général-de-Gaulle et la rue des Ecoles (secteur n°2 de renouvellement urbain) : **130 logements**
- Les terrains « Filloux » (secteur n°3 de renouvellement urbain) : **110 logements** ;
- Le secteur du Bois Gazet (secteur n°4 de renouvellement urbain) : **une quinzaine de logements** ;
- Le secteur de la rue Saint-Paul (secteur n°5 de renouvellement urbain) : **une vingtaine de logements**.

1.2.2 Les objectifs de construction de logements

Les objectifs du PLHi (2015-2021)

Sur la base des objectifs PLHi n°2 qui prévoit **35 logements par an** sur Soisy-sous-Montmorency, la ville devrait produire **205 logements supplémentaires** entre 2016 et 2021 afin de respecter le PLHi n°2 (210 logements à construire – 5 logements livrés en 2015).

Le parc de logements **atteindrait ainsi 8 053 logements en 2021**.

Au-delà du PLHi n°2 (2022- 2030)

Hypothèse 1 : Le nombre de logements total identifié dans le projet de PLU étant de 325 logements, au-delà du PLHi n°2, entre 2022 et 2030, **120 logements** seraient créés, soit 15 logements/an.

Le parc de logements compterait 8 173 logements en 2030.

Le PAC préconise de tendre vers une densité de 30 logements à l'hectare sur le territoire (26 logements/hectare au moment de la réception du PAC en 2015). Au regard de la superficie des espaces artificialisés du territoire en 2012⁴⁴ (283,94 hectares), la densité de logement s'élèverait à **28,8 logements par hectare** ce qui marque une augmentation par rapport à 2015.

Hypothèse 2 : Poursuite du rythme de construction de logement entre 2022 et 2030 (35 logements/an), 280 logements seraient créés.

Le parc de logements compterait 8 333 logements en 2030.

Le PAC préconise de tendre vers une densité de 30 logements à l'hectare sur le territoire (26 logements/hectare au moment de la réception du PAC en 2015). Au regard de la superficie des espaces artificialisés du territoire en 2012⁴⁵ (283,94 hectares), la densité de logement s'élèverait à **29,2 logements par hectare** ce qui marque une augmentation par rapport à 2015.

1.2.3 Hypothèses d'évolution démographique

Hypothèse n°1

Parc de logements de 8 173 logements en 2030.

En supposant une taille de **2,3 personnes par ménage** et un pourcentage de résidences principales similaire à 2006 et 2011 (96 %), la ville compterait environ **7 840 résidences principales** en 2030.

La population de Soisy-sous-Montmorency s'élèverait à **18 032 habitants en 2030**, soit une augmentation d'environ 500 habitants (*40 habitants en plus par an par rapport à 2013*).

Hypothèse n°2

Parc de logements de 8 333 logements en 2030.

En supposant une taille de **2,3 personnes par ménage** et un le pourcentage de résidences principales similaire à 2006 (97 %), la ville compterait **8 083 résidences principales** en 2030.

La population de Soisy-sous-Montmorency s'élèverait à **18 590 habitants en 2030**, soit une augmentation de 1 056 habitants (*62 habitants en plus par an par rapport à 2013*).

Au regard des contraintes à l'œuvre sur le territoire et des objectifs de la TOL et du PLHi n°2 présentés précédemment, c'est l'hypothèse n°1 qui est retenue pour les prévisions démographiques du PLU de Soisy-Sous-Montmorency.

⁴⁴ Selon IAU MOS 2012

⁴⁵ Selon IAU MOS 2012

1.2.4 La production de logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2016, **1 845** logements sociaux au sens de la loi SRU sont comptabilisés à Soisy-sous-Montmorency soit un **taux de 24,86 %**. Il restait ainsi **40 logements sociaux** à produire pour que la commune atteigne le seuil de 25% requis par la loi SRU et renforcé par la loi dite « Duflot » en 2013) à l'horizon 2025.

En 2016, la commune avoisine les 25% de logements locatifs sociaux. Une dynamique de transformation de logements existants (copropriétés dégradées) sera lancée par la ville, et permettra la **création de 120 logements locatifs sociaux** supplémentaires à court terme. La ville atteindra le taux de 25% dès 2017 (avec un parc de 1 965 logements locatifs sociaux) et s'attachera, dans les opérations de renouvellement urbain ou neuves, à maintenir ce taux de 25% dans les années à venir.

EVOLUTION PREVISIBLE DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX 2016-2030

Source : Données communales

Organisme		Nombre de logements à conventionner
AFCM 136 logements dont 66 logements déjà conventionnés avec l'ANAH		70
EFIDIS résidence de l'Orangerie - 26 avenue de Paris		3
Logements communaux sur la Résidences " Les Parcages" à céder à Val d'Oise Habitat et à conventionner		3
Logements comptabilisés sur la Résidence "Les Parcages" à céder à Val d'Oise Habitat et à conventionner		22
Logements privés de la ville à conventionner	34 avenue des Courses	6
	10 avenue des Noyers	6
	9 rue Louis Delamarre	5
	19 bis rue de Montmorency	5
TOTAL		120

	Au 1er janvier 2015	Au 1er janvier 2016	Courant 2017	Avec prévision 2030
Nombre de logements sociaux	1844	1845	1965	1965
Nombre de résidences principales	7420	7420	7440 (estimation)	7440 + 400 (estimation) = 7840
% de logements sociaux	24,85%	24,86%	26,41%	25,06%

2 PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

En termes de développement économique, la commune a pour objectif de garantir un équilibre entre habitat et emplois offerts sur la commune, en portant une attention à la mixité fonctionnelle.

A ce titre, elle prévoit :

- De permettre le maintien et le développement des petites entreprises existantes, notamment des commerces de proximité ;
- De s'appuyer sur les atouts liés à son accessibilité, pour développer son attractivité pour d'autres petites entreprises commerciales ou artisanales ;
- D'utiliser les emprises disponibles sur les terrains de l'entreprise Vieujot (4 hectares) pour créer une cinquantaine de locaux d'entreprise susceptibles de créer 250 emplois environ ;
- D'optimiser le potentiel de développement économique aux abords des terrains réservés au projet de l'avenue du Parisis.

Ainsi, compte tenu du caractère achevé de la commune de Soisy-sous-Montmorency, avec la création d'ateliers-relais, 250 emplois pourraient être créés dont 100 par transfert, soit une augmentation de **150 nouveaux emplois** auxquels il faut ajouter les opportunités de développement économique le long du projet de l'avenue du Parisis.

II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Positionnement et armature urbaine

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins
- La création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Plaine Vallée en lieu et place de l'ancienne CAVAM depuis le 1^{er} janvier 2016. - Une commune en limite de la forêt de Montmorency. - Une ville positionnée à proximité de trois principaux pôles d'emplois franciliens (La Défense et Roissy et Cergy-Pontoise) et bien reliée à Paris. - Une ville dotée d'une gare « Champ de courses d'Enghien », assurant une liaison à Paris en moins d'une demi-heure. - Un équipement de rayonnement – le champ de courses d'Enghien – à l'origine d'une image de prestige. - Un projet routier structurant : le projet d'avenue du Parisis.	- Des objectifs de densification identifiés par le SDRIF, venant en contradiction avec le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) sur le secteur sud de la commune.	> L'affirmation de la position de Soisy-sous-Montmorency au cœur du nouveau découpage métropolitain > L'appropriation du projet de l'avenue du Parisis comme opportunité et la réduction des impacts négatifs pour le territoire
	- L'avenue du Parisis : un projet d'infrastructure routière, qui « coupera » la ville en deux.	

Équilibre social de l'habitat

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins
- Une croissance démographique constante, mais ralentie depuis les années 1980, portée par le solde naturel. - Des départs plus nombreux que les arrivées sur la commune : un solde migratoire qui tire encore la croissance démographique vers le bas. - Un profil de population aisée, avec des revenus plutôt élevés. - Un parc de logements spécialisé : une majorité de propriétaires, dans des grands logements... - ... occupés par des petits ménages. - Une sous-représentation des petits logements : une offre qui ne répond pas à la demande potentielle des petits ménages (personnes seules et jeunes couples)... - ... qui favorise le « turn-over » et les échanges avec les communes limitrophes. - Un taux de logements social élevé (24,47%), sur le point d'atteindre les objectifs de la loi Duflot.		> Le maintien de la croissance démographique, en cohérence avec les capacités du territoire et dans le respect des objectifs du PLH > La diversification du parc de logements (types d'occupation, tailles des logements...) et le maintien de la mixité sociale

Développement économique, commerces et services

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins
- Un tissu économique relativement dynamique principalement dans les secteurs du commerce et des services. - Une polarité commerciale : le centre commercial Les Deux Cèdres. - Une opportunité de regain économique portée par la desserte de la future avenue du Parisis.	- Une perte d'attractivité économique illustrée par une diminution du nombre d'actifs et d'emplois... à pondérer par la récente création d'entreprises (+143 en 2013). - Une difficulté à offrir sur le territoire communal des emplois correspondants à la population active résidente : seuls 15,7% d'habitants actifs travaillent à Soisy-sous-Montmorency. - Une dispersion de la centralité commerciale et une fragilisation des commerces du centre ville. - Une absence de dynamique économique en pied de gare, malgré le potentiel qu'elle représente.	> L'amélioration de l'équilibre habitat-emploi > La redynamisation des activités commerciales du centre ville > Le renforcement du développement économique, notamment autour de la gare... > ... en lien avec le projet de portée régionale : l'avenue du Parisis

Équipements

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins
- Un bon niveau d'équipements, du fait notamment de son ancien statut de chef-lieu de canton. - Un équipement de rayonnement régional : l'hippodrome, situé en pied de gare. - Plusieurs équipements intercommunaux : le centre nautique, le complexe sportif, les collèges. - Un centre de gravité des équipements dans le centre-ville. - Un accroissement et une qualification de l'offre d'équipements culturels par la création d'un centre culturel.	- Des équipements scolaires – écoles maternelles et primaires – atteignant leurs limites d'accueil. - Peu d'équipements de plein air et de loisirs ouverts.	> Le maintien du bon niveau d'équipements > Le maintien de l'adéquation entre l'offre et les besoins des habitants actuels et futurs

Aménagement de l'espace

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins
- Un relief marqué générant des perspectives visuelles entre coteau et plaine. - Un paysage urbain composé de différentes ambiances de qualité : un coteau urbanisé ayant conservé une ambiance végétale, en lien avec la forêt de Montmorency et une plaine urbanisée, en accroche avec le continuum urbain. - Une unité d'ensemble qui se dessine par secteurs, ou par opérations : résidences collectives, lotissements anciens, lotissements récents, petites opérations groupées... - Un centre ville qui concentre les ingrédients de la centralité à travers une mixité fonctionnelle affirmée (commerces, équipements, logements). - Un potentiel d'évolution principalement dans le centre ville, en lien avec la restructuration du pôle d'équipements. - De nombreuses constructions de bonne qualité architecturale ne faisant l'objet d'aucune protection réglementaire. - Un projet d'aménagement routier supra-communal structurant : l'avenue du Parisis, porteur d'une dynamique urbaine	- Une proximité à la forêt ressentie, mais peu d'espaces naturels accessibles sur le territoire communal : le parc du Val Ombreux constitue l'unique espace boisé d'accès libre. - Des entrées de ville parfois peu marquées et peu qualitatives. ... Pouvant générer un « patchwork » de paysages urbains, fonctionnant comme des morceaux de ville juxtaposés. - Des espaces publics manquant de structuration, notamment pour le confort et la sécurisation des circulations douces. ... risquant de représenter une coupure tant fonctionnelle que paysagère pour la commune.	> La préservation et la valorisation du cadre de vie > La préservation des points de vue remarquables > La qualification des espaces publics > La protection du patrimoine bâti remarquable > La restructuration du centre ville > L'intégration du projet supra-communal de l'avenue du Parisis comme un projet urbain

Transports

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins
- Une commune reliée au réseau routier départemental, desserte qui devrait s'accroître avec la future avenue du Parisis. - Un réseau viaire communal globalement maillé et hiérarchisé... - Un réseau de transports en commun – développé en 2014 – équilibré et satisfaisant. - Une échelle du territoire propice au développement des modes actifs. - Quelques liaisons douces dans les opérations d'habitat récentes et un projet majeur de liaison douce entre le centre ville et la gare, en lien avec l'avenue du Parisis. - Une offre en stationnement public élevée et satisfaisante.	... et située sur le parcours du trafic de transit de la vallée de Montmorency, générant des difficultés de saturation. ... malgré la présence d'un nombre important d'impasses, rendant des quartiers entiers peu perméables. - Une topographie marquée au nord, moins favorable aux déplacements cycles sur le coteau.	> L'amélioration du fonctionnement urbain des quartiers enclavés > L'encouragement au recours aux mobilités douces, par des aménagements adaptés et sécurisés > L'intégration de la future avenue du Parisis et la gestion des franchissements

Environnement

Atouts/Potentialités	Faiblesses/Dysfonctionnements	Enjeux/Besoins

ANNEXES

Annexe : Occupation du sol - milieux naturels



TRAME BOISÉE ISSUE DE LA BASE ECOLINE
Source : IAU Ile-de-France, 2008

Photos

Photos

Atlas trame boisée ECOLINE

planches pdf téléchargeable (A3, 1/25000)

Trame végétale ordonnée

Alignement d'arbres, allée

Alignement de ligneux bas, haie ornementale dense, haie réalisée pour le gibier de plaine

Alignement d'arbres, allée

Alignement de ligneux bas, haie ornementale dense, haie réalisée pour le gibier de plaine (discon.)

Trame végétale libre

Berme avec arbres plantés, haie arborescente, bosquet, bouquet d'arbres

Berme avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon.), bouquet d'arbustes

Berme avec embuissonnement spontané

Arbre isolé, bouquet d'arbres

Arbuste isolé, bouquet d'arbustes

Berme avec arbres plantés, haie arborescente

Berme avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon.)

Berme avec embuissonnement spontané

Trame végétale humide

Ripisylve arborée

Ripisylve de ligneux bas

Ripisylve arborée

Ripisylve de ligneux bas

Continuité de la trame

Discontinu

Epars

Discontinu

Epars

Milieux naturels - ECOMOS (3)

Verger et petits fruits

Forêt de feuillus

Forêt de conifères

Forêt mélangée

Territoires agricoles, avec végétation naturelle importante

Forêt et végétation arbustive en mutation

Végétation clairsemée

Occupation du sol - MOS

Parcs ou jardins de l'habitat

Eau fermée (étangs, lacs), Cours d'eau

Limites administratives

Communes

Réseau hydrographique

La Seine - Riv Princ

hydr sec - Ecoulement souterrain

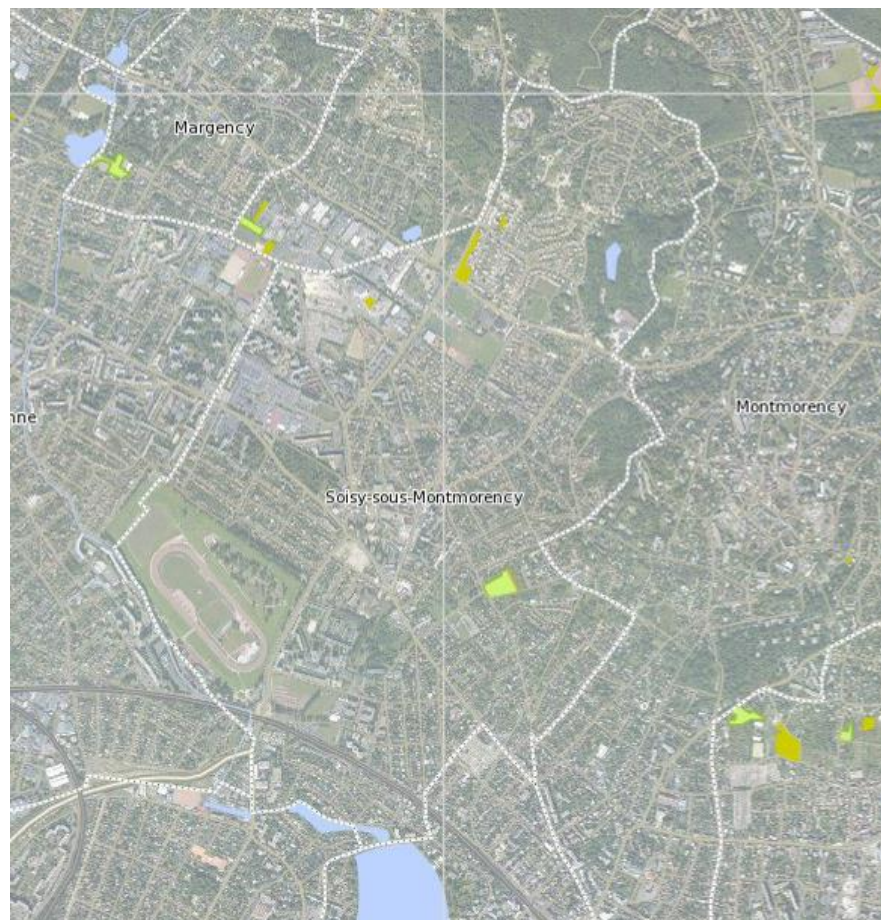
Réseau ferré

RER & trans. / TER & gd ligne

Réseau routier

Auto - V. rapide / nationale

Départementale / rés secondaire



TRAME HERBACÉE ISSUE DE LA BASE ECOLINE
Source : IAU Ile-de-France, 2008

Photos

Photos

Atlas trame herbacée ECOLINE

planches pdf téléchargeable (A3, 1/25000)

Trame végétale ordonnancée

Haie ornementale dense, haie réalisée pour le gibier de plaine (discon.)

Haie ornementale dense, haie réalisée pour le gibier de plaine (discon.)

Trame végétale libre

Bande herbeuse (plus de 5 mètres de large)

Berme prairiale, prairie naturelle

Jachère faune sauvage, friche

Berme avec arbres plantés, haie arborescente

Berme avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon.)

Berme avec embuissonnement spontané

Bande herbeuse (entre 2,5 et 5 mètres de large)

Bande herbeuse (plus de 5 mètres de large)

Chemin enherbé, chemin partiellement enherbé (discon.)

Berme prairiale, Prairie naturelle

Berme avec arbres plantés, haie arborescente

Berme avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon.)

Berme avec embuissonnement spontané

Jachère faune sauvage, friche

Trame végétale humide

Bande herbeuse ripicole (plus de 5 mètres de large)

Bande herbeuse ripicole (entre 2,5 et 5 mètres de large)

Bande herbeuse ripicole (plus de 5 mètres de large)

Continuité de la trame

Discontinu

Epars

Discontinu

Epars

Milieux naturels - ECOMOS (3)

Prairies

Territoires agricoles, avec végétation naturelle importante

Pelouse et pâturage naturel

Landes et broussailles

Roches nues

Végétation clairsemée

Occupation du sol - MOS

Surfaces en herbe à caractère agricole

Eau fermée (étangs, lacs), Cours d'eau

Limites administratives

Communes

Réseau hydrographique

La Seine - Riv Princ

hydr sec - Ecoulement souterrain

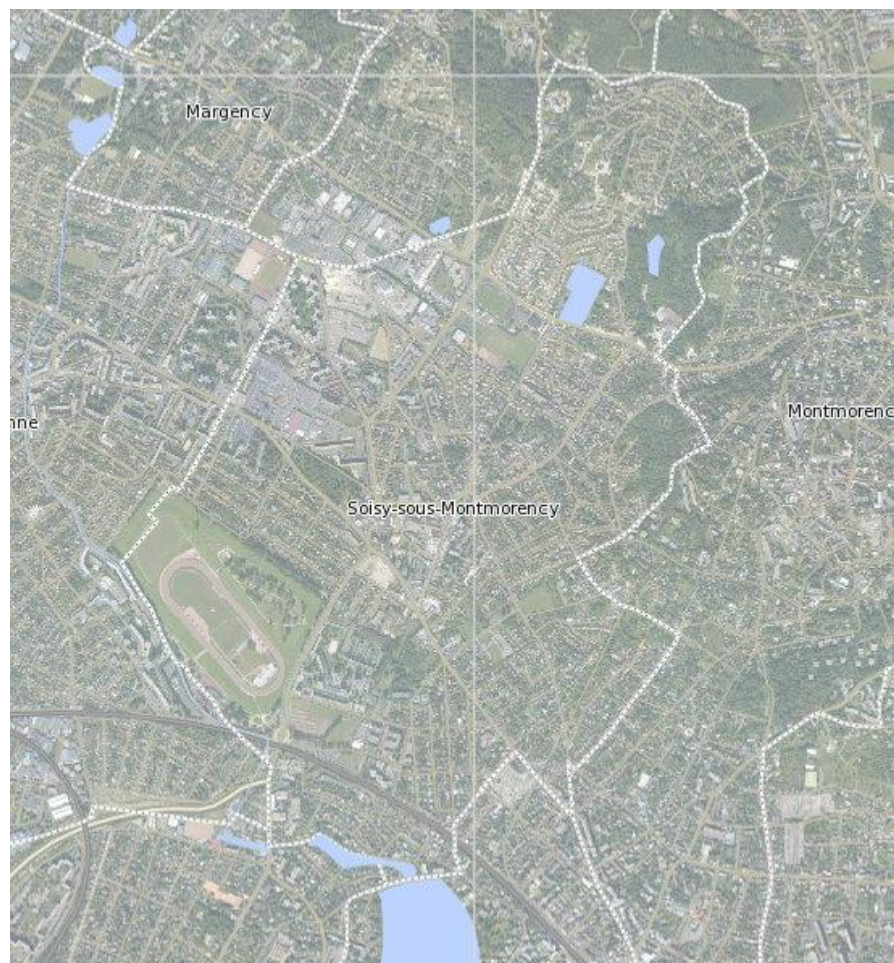
Réseau ferré

RER & trans. / TER & gd ligne

Réseau routier

Auto - V. rapide / nationale

Départementale / rés secondaire



TRAME BLEUE ISSUE DE LA BASE ECOLINE

Source : IAU Ile-de-France, 2008

Photos

Photos

Atlas trame bleue ECOLINE

planches pdf téléchargeable (A3, 1/25000)

Trame végétale humide

- Mare
- Mouillère
- Bassin de rétention
- Ripisylve de ligneux bas
- Ripisylve arborée
- Bande herbeuse ripicole (plus de 5 mètres de large)

- Mare
- Mouillère
- Bassin de rétention
- Bande herbeuse ripicole (entre 2,5 et 5 mètres de large)
- Bande herbeuse ripicole (plus de 5 mètres de large)
- Ripisylve arborée
- Ripisylve de ligneux bas

Continuité de la trame

- Discontinu
- Epars
- Discontinu
- Epars

Milieux naturels - ECOMOS (3)

- 411 Marais intérieurs
- 412 Tourbières
- 512 Plans d'eau

Occupation du sol - MOS

- Eau fermée (étangs, lacs)
- Cours d'eau

Limites administratives

- Communes

Réseau hydrographique

- La Seine - Riv. Princ
- hydr sec - Ecoulement souterrain

Réseau ferré

- RER & trans. / TER & gd ligne

Réseau routier

- Auto - V. rapide / nationale
- Départementale / rés secondaire

Annexe : Faune

Liste des espèces animales recensées par l'INPN sur Soisy-sous-Montmorency

Source : Espace et Territoires d'après <http://inpn.mnhn.fr>

INSECTES				Statut de protection			Statut de conservatio
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*	Protection Nationale**	Protection U.E.	Convention de Berne	Liste rouge nationale***
Axinotarsus pulicarius (Fabricius 1775)		2008	P				
Cetonia aurata (Linnaeus 1761)	Cétoine dorée (la)	1982	P				
Lucanus cervus (Linnaeus 1758)	Lucane Cerf-volant	1992	P		DH II		
Phymatodes testaceus (Linnaeus 1758)		1995	P				
Xylotrechus aricola (Olivier 1795)		1983	P				
MAMMIFERES				Statut de protection			Statut de conservatio
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*	Protection Nationale**	Protection U.E.	Convention de Berne	Liste rouge nationale***
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus 1758)	Lapin de garenne	1999	P				NT
Sus scrofa Linnaeus 1758	Sanglier	1999	P				LC
T alpa europaea Linnaeus 1758	Taupe d'Europe	1999	P				LC

* B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Éteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint.

**PN : Protection nationale (article 2 ou 3)

DH : espèce inscrite à l'une des annexes de la Directive Habitats 92/43/CEE

DO : espèce inscrite à l'une des annexes de la Directive Oiseaux 79/409/CEE

CB : espèce inscrite à la Convention de Berne (+ n° de l'annexe)

***RE : Disparue

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (espèces margiales)

OISEAUX		Dernière observation	Statut*	Statut de protection			Statut de conservation***			
Nom Valide	Nom Vernaculaire			Protection Nationale**	Protection U.E.	Convention de Berne	Liste rouge nationale			Liste rouge IDF
							Oiseaux nicheurs	Oiseaux non nicheurs de passage	Oiseaux non nicheurs hivernants	
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC		NA	LC
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	1999	P		DO II.1		LC		NA	LC
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	1999	P		DO II.2		LC	NA	LC	LC
Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	1999	P	PN art. 3	DO II.2		LC		NA	NT
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	1999	P	PN art. 3			LC			LC
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	1999	P		DO II.2		LC	NA	NA	LC
Parus caeruleus Linnaeus, 1758	Mésange bleue	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC			LC
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC	NA	NA	LC
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	1999	P	PN art. 3			LC	NA		LC
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	1999	P	PN art. 3				NA	LC	LC
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	1999	P	PN art. 3	DO II.2	CB 2	LC		NA	LC
Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC			VU
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC			LC
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	1999	P		DO II.2		LC			LC
Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset	1999	P		DO II.2		EN			
Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	1999	P	DO II.1 et III.1			LC	NA	LC	LC
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	1999	P	PN art. 3			LC	NA	NA	LC
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	1999	P	PN art. 3		CB 2		NA	NA	LC
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC			LC
Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1758)	Tourterelle turque	1999	P		DO II.2		LC	NA		LC
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	1999	P	PN art. 3		CB 2	LC		NA	LC

* B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Éteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint.

**PN : Protection nationale (article 2 ou 3)

DH : espèce inscrite à l'une des annexes de la Directive Habitats 92/43/CEE

DO : espèce inscrite à l'une des annexes de la Directive Oiseaux 79/409/CEE

CB : espèce inscrite à la Convention de Berne (+ n° de l'annexe)

***RE : Disparue

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (espèces marginales)

Annexe : Flore

Liste des espèces végétales observées par l'INPN sur la commune de Soisy-sous-Montmorency

Source : Espace et Territoires d'après <http://inpn.mnhn.fr>

Espèces invasives

Statut :

B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Éteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint

Statut de conservation :

RE : Disparue
CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi menacée
LC : Préoccupation mineure
DD : Données insuffisantes
NA : Non applicable (espèces margiales)

Invasives :

1 : Taxon exotique non invasif
2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue
3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés
4 : Taxon localement invasif
5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels

Nom Valide	Nom Vernaculaire	Statut*	Statut de protection			Statut de conservation		Invasives
			Protection européenne	Protection Nationale	Protection Régionale	Livre rouge national	Livre rouge IDF	
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	P					LC	
Acer platanoides L., 1753	Erable plane, Plane	I					NA	
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore, Grand Erable	P					NA	
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-V	P					LC	
Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	I					NA	
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	P					LC	
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	P					LC	
Amaranthus deflexus L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée	I					NA	1
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	P					?	
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	P					LC	
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	P					LC	
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	P					LC	
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	P					LC	
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	J					NA	3
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	P					LC	
Asplenium ruta-muraria L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	P					LC	
Atriplex patula L., 1753	Arroche étalée	P					LC	
Atriplex prostrata Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée	P					LC	
Avena sativa L., 1753	Avoine cultivée	M					NA	
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	P					LC	
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	P					LC	
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	P					LC	
Bromus catharticus Vahl, 1791	Brome faux Uniola, Brome purgatif	J					NA	
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	P					LC	
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	P					LC	
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon	J					NA	3
Calystegia sepium (L.) R.Br., 1910	Liseron des haies	P					LC	
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	P					LC	
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	P					LC	
Carex hirta L., 1753	Laïche hérissée	P					LC	
Carex pendula Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	P					LC	
Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des bois	P					LC	
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Chamille	P					LC	
Castanea sativa Mill., 1768	Châtaignier, Châtaignier commun	I					NA	
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	P					LC	
Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linnaire, Petit Chaenorrhinum	P					LC	
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Eclair	P					LC	
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	P					LC	
Chenopodium ficifolium Sm., 1800	Chénopode à feuilles de figuier, Chénopode tardif	P					DD	
Chenopodium murale L., 1753	Chénopode des murs	P					NT	
Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	P					LC	
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	P					LC	
Cirsium vulgare (Sav) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéol	P					LC	
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	P					LC	
Convallaria majalis L., 1753	Muguet, Clochette des bois	P					LC	
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des haies, Vrillée	P					LC	
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	P					LC	
Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier	P					LC	

Statut :

B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Éteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint

Statut de protection :

CO : Inscrite à une des annexes du règlement (CE) n° 338/97 relatif à la protection des espèces par le contrôle de leur commerce

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale en IDF (arrêté du 11 mars 1991)

Statut de conservation :

RE : Disparue

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (espèces marginales)

Invasives :

1 : Taxon exotique non invasif

2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue

3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés

4 : Taxon localement invasif

5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels

Nom Valide	Nom Vernaculaire	Statut*	Statut de protection			Statut de conservation		Invasives
			Protection européenne	Protection Nationale	Protection Régionale	Livre rouge national	Livre rouge IDF	
Cotoneaster horizontalis Decne., 1879	Colonnéaster horizontal	I					NA	
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, épine noire, Bois de mai	P					LC	
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	P					LC	
Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée	P					LC	
Cymbalaria muralis P.Gaertn. B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	I					NA	
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	P					LC	
Datura stramonium L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale	I					LC	1
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	P					LC	
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune	P					LC	
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	P					?	
Diploxys tenuifolia (L.) DC., 1821	Diploxys vulgaire, Roquette jaune	P					LC	
Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	P					LC	
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	P					LC	
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Echinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	P					LC	
Elytrigia repens subsp. repens	Chiendent rampant	P					LC	
Epilobium hirsutum L., 1753	Epilobe hérissé, Epilobe hirsute	P					LC	
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Epilobe à petites fleurs	P					LC	
Epilobium tetragonum L., 1753	Epilobe à tige carrée, Epilobe à quatre angles	P					LC	
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles, Ellébore à larges feuilles	P	CO			LC	LC	
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	P					LC	
Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêle	P					LC	
Eragrostis minor Host, 1809	Eragrostis faux-pâturin, Petit Eragrostis	P					NA	1
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Erigeron annuel	I					NA	3
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada	J					?	
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Erodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	P					LC	
Erodium cicutarium subsp. cicutarium	Cicutaire	P					LC	
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'Evêque	P					?	
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	C					LC	
Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	P					LC	
Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre, Fouleau	P					LC	
Fallopia convolvulus (L.), 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	P					LC	
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	I					LC	
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	P					LC	
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	P					LC	
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	P					LC	
Geranium pusillum L., 1759	Géranium fluët, Géranium à tiges grêles	P					LC	
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	P					LC	
Geranium robertianum subsp. robertianum	Herbe à Robert	P					LC	
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	P					LC	
Geum urbanum L., 1753	Benôte commune, Herbe de saint Benoît	P					LC	
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	P					LC	
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	P					LC	
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Viperine	P					?	
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	P					?	
Hieracium lachenalii Suter	Epernière vulgaire	P					LC	
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	P					LC	
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	P					LC	
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	P					LC	
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	P					LC	
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	P					LC	

Statut :

B Accidental / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Éteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint

Statut de protection :

CO : Inscrite à une des annexes du règlement (CE) n° 338/97 relatif à la protection des espèces par le contrôle de leur commerce

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale en IDF (arrêté du 11 mars 1991)

Statut de conservation :

RE : Disparue

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (espèces margiales)

Invasives :

1 : Taxon exotique non invasif

2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue

3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés

4 : Taxon localement invasif

5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels

Nom Valide	Nom Vernaculaire	Statut*	Statut de protection			Statut de conservation		Invasives
			Protection européenne	Protection Nationale	Protection Régionale	Livre rouge national	Livre rouge IDF	
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	P					LC	
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs	J					NA	3
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	P					?	
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal	I					NA	1
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	I					NA	3
<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	Pendrille	P					?	
<i>Lactuca seriola</i> L., 1756	Laitue scarole, Escarole	P					LC	
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	P					LC	
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	P					LC	
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	P					NA	1
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	P					LC	
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	P					LC	
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	C					LC	
<i>Loium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	P					LC	
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	P					LC	
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	P					LC	
<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768	Lotier à feuilles ténues	P					LC	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	P					?	
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	P					LC	
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	I					NA	1
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	P					LC	
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	I					LC	
<i>Meillotus albus</i> Medik., 1787	Méillot blanc	C					LC	
<i>Odonites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odonitès tardif	P					LC	
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	Onagre à sépales rouges, Onagre de Glaziou	I					NA	3
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	P					LC	
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	P					LC	
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffus	P					LC	
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	Pariétaire officinale, Herbe à bouteille	P					DD	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-verge commune	I					NA	3
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	P					LC	
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	P					?	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	P					LC	
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf	P					LC	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	P					LC	
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	P					LC	
<i>Plantago major</i> subsp. <i>major</i>	Plantain à bouquet	P					LC	
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	P					LC	
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	P					LC	
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	P					LC	
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	P					LC	
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée T rainasse	P					LC	
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager	P					NA	1
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	P					LC	
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier, Potentille stérile	P					LC	
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catbis	P					LC	
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1753	Prunier merisier	P					LC	
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	I					NA	2
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	P					LC	
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	P					LC	

Statut :

B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Éteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint

Statut de protection :

CO : Inscrite à une des annexes du règlement (CE) n° 338/97 relatif à la protection des espèces par le contrôle de leur commerce
 PN : Protection nationale
 PR : Protection régionale en IDF (arrêté du 11 mars 1991)

Statut de conservation :

RE : Disparue
 CR : En danger critique
 EN : En danger
 VU : Vulnérable
 NT : Quasi menacée
 LC : Préoccupation mineure
 DD : Données insuffisantes
 NA : Non applicable (espèces marginales)

Invasives :

1 : Taxon exotique non invasif
 2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue
 3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés
 4 : Taxon localement invasif
 5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels

Nom Valide	Nom Vernaculaire	Statut*	Statut de protection			Statut de conservation		Invasives
			Protection européenne	Protection Nationale	Protection Régionale	Livre rouge national	Livre rouge IDF	
Quercus rubra L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	I					NA	
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	P					LC	
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâlard	P					LC	
Reseda luteola L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers	P					LC	
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	J					NA	5
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	J					NA	5
Rosa arvensis Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	P					LC	
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus	P					LC	
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	P					LC	
Rumex crispus L., 1753	Rumex crépu	P					LC	
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	P					LC	
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Rumex joli	P					LC	
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	P					LC	
Sagina procumbens L., 1753	Sagine couchée	P					LC	
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	P					LC	
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	P					LC	
Sedum acre L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	I					LC	
Sedum album L., 1753	Orpin blanc	P					LC	
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	J					NA	3
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	P					LC	
Setaria italica subsp. viridis (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	P					NA	
Setaria verticillata (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée, Panic verticillé	P					LC	
Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés	P					LC	
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Moutarde	P					LC	
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	P					LC	
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	I					LC	
Solidago canadensis L., 1753	Tête d'or	J					NA	3
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	P					LC	
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	P					LC	
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	P					LC	
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	I					LC	
Taraxacum campyloides G.E.Haglund, 1948	Dent de lion	Q					DD	
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil, Grattau	P					LC	
Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle Porte-fraises	P					LC	
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	P					LC	
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	P					LC	
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	P					?	
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	P					LC	
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	P					LC	
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	P					LC	
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	P					LC	
Verberna officinalis L., 1753	Verveine officinale	P					LC	
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	I					NA	1
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	P					LC	
Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies	P					LC	
Viola riviniana Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	P					LC	
Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	P	CO				LC	
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris	P					LC	

Annexe : SRCE

Extrait du résumé non technique du Schéma régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France, approuvé le 21 octobre 2013

Les composantes de la trame verte et bleue en Île-de-France : principales caractéristiques

Quatre sous-trames

Sur un territoire donné, une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques de la sous-trame considérée.

SOUS-TRAME ARBOREE

Forêts, petits boisements, formations artificielles (parcs, plantations, peupleraies, vergers), haies rurales et alignements d'arbres en ville ou le long des infrastructures, arbres isolés dans les jardins ou dans l'espace rural.

→ 358 850 ha, soit 29,7 % du territoire régional



@PNRVF

SOUS-TRAME HERBACEE

Multiples habitats présentant des enjeux très différents et caractérisés par la faible superficie et la dispersion des parcelles, et par l'extrême hétérogénéité de leur composition : prairies, pelouses calcaires, landes et pelouses acides, formations herbacées marécageuses, friches, espaces verts herbacés, bernes herbeuses des grandes infrastructures.

→ 115 014 ha, soit 9,5 % du territoire régional



En Île-de-France, quatre sous-trames ont été identifiées : arborée, herbacée, des grandes cultures, des milieux aquatiques et corridors humides.

Chacune a fait l'objet d'une analyse croisée au regard de la nature des sols et des activités humaines : sols calcaires, sols acides, zones humides, milieux ruraux et milieux urbains.

SOUS-TRAME GRANDES CULTURES

Outre les grands espaces cultivés (grande culture et maraîchage), en particulier des mosaïques agricoles et des secteurs de concentration de mares et mouillères.

→ 549 600 ha soit 45,6 % du territoire régional



@PNRHVC

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES CORRIDORS HUMIDES

Composée d'éléments multiples, avec de nombreux points d'interface avec les autres sous-trames : eaux courantes (petits et grands cours d'eau, canaux), eaux stagnantes (plans d'eau, mares et mouillères), zones humides herbacées (bas-marais, tourbières, roselières, prairies humides, communs avec la sous-trame herbacée) et arborées (ripisylves, forêts alluviales, peupleraies, communs avec la sous-trame boisée).

→ 54 749 ha soit 4,5 % du territoire régional, dont 2/3 de zones humides



Annexe : SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Les documents d'urbanismes doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Sont plus particulièrement concernées les dispositions suivantes et les orientations auxquelles elles se rattachent :

Orientation 2 - Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain

D1.8 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme

D1.9 : Réduire les volumes collectés par temps de pluie

Orientation 4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques

D2.18 : Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements

D2.20 : Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques

Orientation 7 : Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau

D3.26 : Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral

Orientation 17 : Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions

D5.59 : Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable

Orientation 18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité

D6.64 : Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral

D6.65 : Préserver, restaurer et entretenir la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères

D6.67 : Identifier et protéger les forêts alluviales

Orientation 22 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

D6.86 : Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme

D6.87 : Préserver la fonctionnalité des zones humides

Orientation 24 : Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques

D6.102 : Développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires

Orientation 28 : Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future

Orientation 30 : Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères

D7.128 : Garantir la maîtrise de l'usage du sol pour l'AEP future

Orientation 31 : Prévoir une gestion durable de la ressource en eau

D7.137 : Anticiper les effets attendus du changement climatique

Orientation 32 : Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues

D8.139 : Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

Orientation 34 : Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées

D8.142 : Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets

D8.143 : Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée

Orientation 38 : Évaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective

L1.161 : Élaborer et préciser les scénarii globaux d'évolution pour modéliser les situations futures sur le bassin

Orientation 39 : Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau

L2.163 : Renforcer la synergie, la coopération et la gouvernance entre les acteurs du domaine de l'eau, des inondations, du milieu marin et de la cohérence écologique

Orientation 40 : Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE

L2.168 : Favoriser la participation des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) avec le SAGE

L2.171 : Favoriser la mise en place de démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme

Annexe : PPA d'Ile de France

Le premier PPA de l'agglomération parisienne date de 2006. Le second PPA a été approuvé le 25 mars 2013. Ce second PPA fixe les mesures pour améliorer la qualité de l'air en agissant sur tous les secteurs responsables des émissions polluantes.

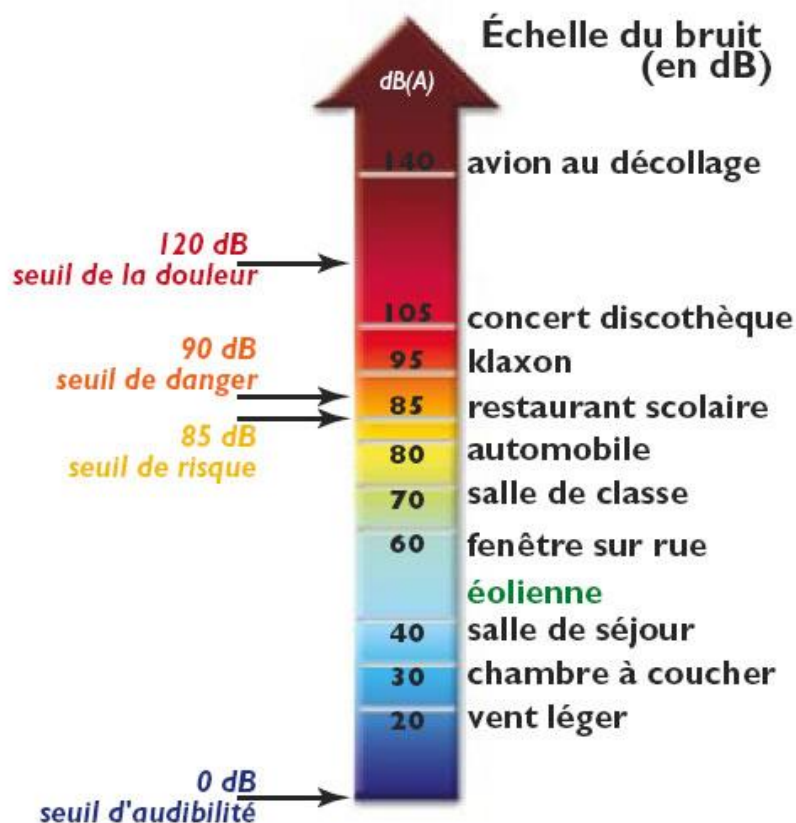
Il comprend 24 mesures ainsi réparties :

- 11 mesures réglementaires qui constituent le cœur du PPA. Elles relèvent de la compétence des Préfets et sont déclinées et précisées dans des arrêtés inter préfectoraux :
 - Obliger les principaux pôles générateurs de trafic à réaliser un Plan de Déplacements d'Établissement.
 - Imposer des valeurs limites d'émission pour toutes les chaufferies collectives.
 - Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion du bois.
 - Gestion des dérogations relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.
 - Réduire les émissions de particules dues aux groupes électrogènes.
 - Améliorer la connaissance et la mesure des émissions industrielles.
 - Interdire les épandages par pulvérisation quand l'intensité du vent est strictement supérieure à 3 Beaufort.
 - Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme.
 - Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact.
 - Limiter l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance des avions dans les aéroports parisiens.
 - Diminuer les émissions en cas de pointe de pollution
- 2 objectifs qui définissent les actions locales relevant de la compétence des collectivités :

- Promouvoir une politique des transports respectueuse de la qualité de l'air.
- Mettre en œuvre des mesures permettant d'accroître de 10% la réduction des émissions liées au trafic routier dans le cœur dense de l'agglomération.
- 7 mesures d'accompagnement qui visent à sensibiliser le public à l'amélioration de la qualité de l'air :
 - Sensibiliser les automobilistes franciliens à l'éco conduite.
 - Sensibiliser les gestionnaires des flottes captives aux émissions polluantes de leurs véhicules.
 - Former et informer les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces verts et d'infrastructures de transports sur la pollution atmosphérique, notamment par une incitation à l'acquisition de matériels ou installations limitant les émissions de polluants atmosphériques.
 - Sensibiliser les Franciliens à la qualité de l'air.
 - Harmoniser les éléments de communication sur le bois énergie.
 - Réduire les émissions des plates-formes aéroportuaires.
 - Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.
- 4 études complémentaires :
 - Étudier la faisabilité d'un contournement du cœur dense de l'agglomération par les poids lourds en transit.
 - Etudes sur le partage multimodal de la voirie.
 - Étudier l'opportunité de moduler la redevance d'atterrissage sur les aéroports franciliens en fonction des émissions polluantes des avions.
 - Étudier les évolutions du contrôle technique pollution pour les véhicules légers et les poids lourds.

Annexe : Bruit

Un bruit se caractérise d'abord par son niveau sonore, son intensité. L'unité utilisée pour mesurer la sensation auditive perçue par l'homme est le décibel (A). L'oreille humaine peut entendre des bruits compris entre 0 dB(A) (seuil d'audibilité) et 120 dB(A) (seuil de la douleur).



Le niveau sonore sur une carte de bruit est représenté à partir d'indicateurs réglementaires : le "Ln" (Level night) et le "Lden" (Level day-evening-night) qui sont des indicateurs harmonisés à l'échelle européenne.

- Le Ln est le niveau sonore moyen pour la période de nuit (22h-6h).
- Le Lden est le niveau sonore moyen pondéré sur 24h : dans le calcul, les niveaux sur la période de nuit (22h-6h) sont augmentés de 10 dB(A) et ceux de la période du soir (18h-22h) de 5 dB(A) pour tenir compte de la gêne ressentie, vis-à-vis d'un même niveau de bruit, plus importante le soir et la nuit par rapport au jour. Les niveaux sonores sont évalués en décibels "pondérés A", dB(A), et moyennés sur une année de référence.

L'arrêté du 4 avril 2006 (article 7) définit les seuils d'exposition réglementaires pour les différents types de source de bruit.

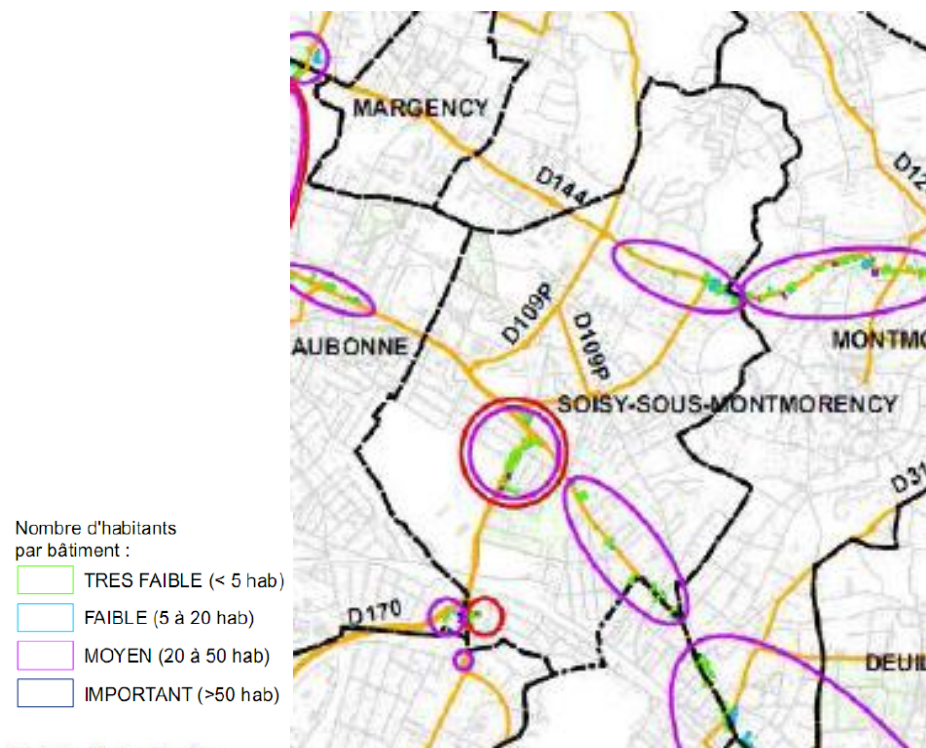
SEUILS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRES POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE SOURCES DE BRUIT EN DB(A)

	Aéronefs	Route et/ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
Lden	55 dB(A)	68 dB(A)	73 dB(A)	71 dB(A)
Ln	-	62 dB(A)	65 dB(A)	60 dB(A)

L'extrait de la carte de synthèse des zones de bruit critique du département du Val d'Oise localise ces zones sur le territoire de Soisy-sous-Montmorency.

ZONES DE BRUIT CRITIQUE

Source : PPB sur routes départementales, Val d'Oise, 2012



Nombre d'habitants
par bâtiment :

- TRES FAIBLE (< 5 hab)
- FAIBLE (5 à 20 hab)
- MOYEN (20 à 50 hab)
- IMPORTANT (>50 hab)

Points Noirs Bruit :

- Scénario 1 : habitations exposées à un niveau de bruit nocturne supérieur au seuil : $L_n > 62 \text{ db(A)}$
- dont des habitations également exposées à un niveau de bruit diurne supérieur au seuil : $L_{den} > 68 \text{ db(A)}$
- Scénario 2 : habitations exposées uniquement à un niveau de bruit diurne supérieur au seuil : $L_{den} > 68 \text{ db(A)}$
- Scénario 3 : Bâtiments scolaires exposés à un niveau de bruit diurne supérieur au seuil : $L_{den} > 68 \text{ db(A)}$

Annexe : Risque de retrait-gonflement des sols argileux

PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Source BRGM et DDE 95, juillet 2004



Retrait-gonflement des sols argileux

un risque à prendre en compte lors de la construction

Un risque bien connu des géotechniciens

Par leur structure particulière, certaines argiles gonflent lorsque leur teneur en eau augmente et se rétractent en période de sécheresse. Ces variations de volume, rarement uniformes, se traduisent par des tassements différentiels entre les secteurs qui sont soumis à l'évaporation et à la succion des racines d'arbres et ceux qui en sont protégés. Les maisons individuelles légères et fondées superficiellement résistent mal à de tels mouvements de sol, ce qui se traduit par des désordres tels que la fissuration des façades et des soubassements mais aussi des dallages et des cloisons, la distorsion des huisseries, des décollements entre corps de bâtiments voire des ruptures de canalisations enterrées.



Des désordres nombreux et coûteux pour la collectivité

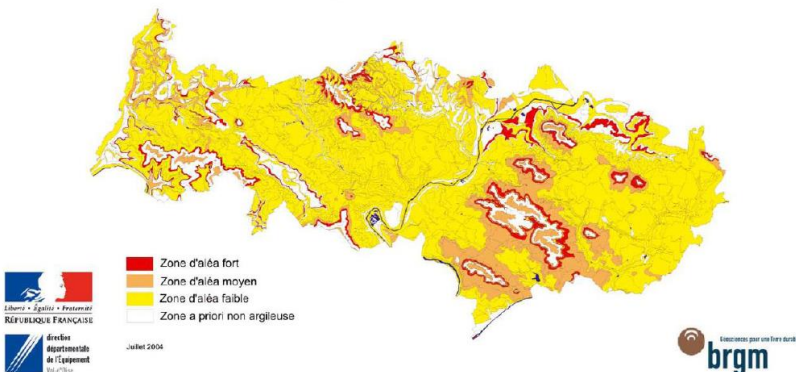
Les désordres consécutifs au retrait-gonflement des argiles peuvent aller jusqu'à rendre certaines maisons inhabitables. Leur réparation se révèle souvent très coûteuse, surtout lorsqu'il est nécessaire de reprendre les fondations en sous-œuvre au moyen de micro-pieux. Depuis 1989, date à laquelle ce phénomène est considéré comme catastrophe naturelle en France, plusieurs centaines de milliers d'habitations ont ainsi été touchées et le montant total des indemnisations versées à ce titre atteignait en 2002 la somme de 3,3 milliards d'euros, ce qui en fait la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations.



Des moyens de prévention efficaces et peu contraignants

Pourtant, on sait parfaitement construire des maisons sur des sols argileux sensibles au phénomène de retrait-gonflement, à condition de respecter un certain nombre de règles préventives simples à mettre en œuvre et qui n'entraînent pas de surcoûts notables. A la demande du Ministère de l'écologie et du développement durable, le BRGM a ainsi élaboré une méthodologie permettant de cartographier l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle départementale. La carte du Val d'Oise établie courant 2004 est consultable sur le site internet www.argiles.fr. Elle permet d'identifier les zones soumises à un aléa faible, moyen ou fort.

Carte départementale de l'aléa retrait-gonflement



Quelles précautions prendre pour construire sur sol argileux sensible au retrait-gonflement ?

Identifier la nature du sol

- Dans les zones identifiées sur la carte départementale d'aléa comme potentiellement sensibles au phénomène de retrait-gonflement, il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol avant construction. Une telle étude doit vérifier la nature et la géométrie des formations géologiques dans le proche sous-sol, afin d'adapter au mieux le système de fondation de la construction envisagée.
- En cas de sols argileux, des essais de laboratoire permettent d'identifier leur sensibilité vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement.



Adapter les fondations

- Profondeur minimale d'ancrage 1,20 m en zone d'aléa fort et 0,80 m en zone d'aléa moyen à faible.
- Fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille.
- Éviter toute dissymétrie dans l'ancrage des fondations (ancrage aval au moins aussi important que l'ancrage amont, pas de sous-sol partiel).
- Préférer les sous-sols complets, les radiers ou les planchers sur vide sanitaire plutôt que les dallages sur terre-plein.

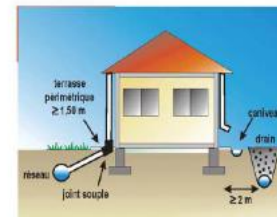
Rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés

- Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs.
- Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.



Éviter les variations localisées d'humidité

- Réaliser un trottoir périmétrique anti-évaporation d'une largeur minimale de 1,50 m (terrasse ou géomembrane).
- Éloigner les eaux de ruissellement des bâtiments (caniveau) et privilégier le rejet des eaux pluviales et usées dans le réseau lorsque c'est possible (sinon prévoir une distance minimale de 15 m entre les points de rejet et les bâtiments).
- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples au niveau des raccords).
- Éviter les drains à moins de 2 m d'un bâtiment ainsi que les pompes (à usage domestique) à moins de 10 m.
- Prévoir une isolation thermique en cas de chaudière en sous-sol.



Éloigner les plantations d'arbres

- Ne pas planter d'arbre à une distance de la maison inférieure à au moins la hauteur de l'arbre adulte (ou 1,5 fois cette hauteur en cas de haie).
- A défaut, mettre en place des écrans anti-racine de profondeur minimale 2 m.
- Attendre le retour à l'équilibre hydrique avant de construire sur un terrain récemment défriché.



Annexe : Etablissements inventoriés et localisés dans la base de données Basias

Source : <http://basias.brgm.fr>

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	NOM USUEL	ADRESSE	ETAT OCCUPATION	CODE ACTIVITE
IDF9500154	BROQUAIRE Francis	Garage automobile	Raquet, 7 rue de la Pointe	Activité terminée	g45.21a
IDF9500155	BROQUAIRE Francis	Garage automobile	Leclerc, 5 avenue de la Division	Activité terminée	g45.21a
IDF9500156	CORNU Mme. Veuve	Pressing	?	Activité terminée	s96.01
IDF9500195	PLISSON Jean, Ets	Combustibles (commerce de)	Sapins, 7 allée des	Activité terminée	g47.30z, v89.03z
IDF9500196	SEGUIS Pierre	Combustibles (commerce de)	Grenet, 2 rue du Puits	Activité terminée	v89.03z
IDF9500197	CARRARA ET FILS, Société ex CARRARA Fernand	Garage automobile	Kellermann, 65 avenue	Activité terminée	c25.22z, c25.61z, g45.21a, v89.03z
IDF9500255	MOBIL OIL FRANCAISE, Société	Station service et garage	Paris, 63 avenue de	En activité	g47.30z, v89.03z, g45.21a
IDF9500256	RINCHEVAL Etablissements	Produits pour revêtements routiers (fabrique de)	Leclerc, 83-87 avenue du Général	Ne sait pas	c25.22z, c25.6, v89.03z, c20.30z, c25.61z
IDF9500300	BERNARD, Anciennes Fonderies	Fonderie de métaux ferreux	Leclerc, 89 rue du Maréchal	En activité	c24.53z, c25.61z
IDF9500301	LIBIOL, LABORATOIRE INDUSTRIELLE DE BIOLOGIE	Laboratoire pharmaceutique	Dumas, 4 bis avenue Alexandre	En activité	c21.10z
IDF9500302	MIRCLAIR, S.A.	Travail des métaux, atelier de	Montmorency, 114 rue de	Activité terminée	c23.1, c25.50a
IDF9500314	MECANIQUE INDUSTRIELLE DE SAINT-OUEN, Société de, (SMISO)	Travail des métaux (atelier de)	Dumas, 10 avenue Alexandre	Ne sait pas	c25.71z, c25.61z
IDF9500315	GERVALLE, Garage	Station service et garage	Paris, 3 avenue de	En activité	g45.21a, g47.30z,
IDF9500316	DEMENAGEMENTS TRANSPORTS FOURNEL S.A.R.L. ex FOURNEL Robert	Garage de véhicules utilitaires	Mermoz, 38 rue Jean	Ne sait pas	g45.21a
IDF9500317	Décharge	Décharge sauvage	Laitières, 51 chemin des	Ne sait pas	e38.42z
IDF9500318	Décharge	Décharge sauvage	Laitières, 53 chemin des	Ne sait pas	e38.42z
IDF9500319	MONTEIL Jean Baptiste	Liquides inflammables (dépôt de)	Beauséjour, 3 bis rue	Ne sait pas	v89.03z
IDF9500320	PAUL, Plâtrière Saint	Plâtre (fabrique de)	Paul, 11 rue Saint	En activité	c23.5, v89.03z
IDF9500321	CLABAUT René	Travail des métaux (atelier de)	Schweitzer, rue du Docteur	Ne sait pas	c25.22z, c25.61z
IDF9500322	BOEHM Paul	Liquides inflammables (dépôt de)	Jeanne, 19 avenue	Ne sait pas	v89.03z
IDF9500323	GACHOT, Société	Liquides inflammables (dépôt de)	Paris, 26 bis avenue de	Ne sait pas	v89.03z, c28.2
IDF9500324	SHELL FRANCAISE, Société	Station service et garage	Leclerc, 5-9 avenue de la Division	Ne sait pas	g45.21a, g47.30z, v89.03z
IDF9500428	MARTINUZZI Bruno	Garage automobile	Mermoz, 14 rue Jean	En activité	c25.22z, c25.61z, g45.21a
IDF9500430	GRENET, Garage du Puits, ex Autos Lifting	Garage automobile	Grenet, 20 rue du Puits	En activité	c25.22z, c25.61z, g45.21a

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	NOM USUEL	ADRESSE	ETAT OCCUPATION	CODE ACTIVITE
IDF9500431	SOISY GARAGE, S.A.R.L.	Garage automobile	Gril, 3 rue du Petit	En activité	g45.21a, c25.61z
IDF9500432	FAYOLLE J. & FILS, Entreprise	Travaux publics (entreprise de)	Kellermann, 1 avenue	En activité	c25.22z, g47.30z, v89.03z,
IDF9500433	FAYOLLE J. & FILS, Entreprise	Travaux publics (entreprise de)	Cimetière, rue du	En activité	g45.21a, c24.1, h52.10, c24.47z, c25.61z, e38.44z,
IDF9500434	ATAC, Magasin	Station service	Paris, 61 avenue de	En activité	v89.03z, g47.30z, d35.44z
IDF9500435	TRAITEMENT ELECTROLYTIQUE DES METAUX, Société de	Présentoirs (fabrique de)	Schweitzer, 37 bis rue du Docteur	Ne sait pas	c25.50a
IDF9500436	MARTINUZZI Jean Pierre	Garage automobile	Cimetière, 5 rue du	Ne sait pas	c25.22z, c25.61z, g45.21a
IDF9500437	RINCHEVAL, Etablissements	Travail des métaux (atelier de)	Cures, 3 avenue des	En activité	c25.22z, c25.61z, v89.01z,
IDF9500438	PLASTI-RAPID, Société	Objets plastiques (fabrique d')	Caille, 69 rue de la	Ne sait pas	c20.16z
IDF9500439	EQUIPEMENT MECANIQUE, S.A.R.L.	Station service et garage	Molléons, 4 rue des	En activité	c25.22z, g45.21a, g47.30z,
IDF9500440	ALTIMA TEXTILES, S.A.R.L.	Teintures (atelier de)	Leclerc, 41 avenue du Général	En activité	c13.3
IDF9500441	PRESSING DE FRANCE, Société Les	Pressing	Paris, 30 avenue de	En activité	s96.01
IDF9500442	FILLOUX, Entreprises	Travaux publics (entreprise de)	Leclerc, 156 avenue du Général	En activité	c25.22z, c25.61z, g45.21a,
IDF9500443	SEMELET M.	Liquides inflammables (dépôt de)	Violettes, 2 avenue des	Ne sait pas	v89.03z
IDF9500461	Décharge	Décharge	Margency	Ne sait pas	e38.11z, e38.44z
IDF9500495	GUECHI	?	?	Activité terminée	c, c
IDF9500496	AUCHAN	Hypermarché	Paris, 28 et 30 avenue de	En activité	c27.20z, v89.03z
IDF9502369	BERNARD-MONTMAGNY, Etablissements	Fonderie	Paris, 89 rue de	Ne sait pas	c24.5
IDF9502698	CARRARA, Etablissements	Station service	Schweitzer, rue du Docteur	Ne sait pas	g47.30z, v89.03z
IDF9502700	RESIDENCE URBAINE, Société H.L.M. La	Chaufferie	Cimetière, rue du	En activité	d35.30z, v89.03z
IDF9502701	FOGEL Pierre	Pressing	Renaud, 22 avenue du Clos	Ne sait pas	s96.01, v89.03z
IDF9502702	BP FRANCE, Société	Station service	Kellermann, 61 avenue	Ne sait pas	g47.30z, v89.03z
IDF9502703	BOHEME M.	Garage automobile	Mermoz, 2 rue Jean	Ne sait pas	g45.21a, g45.21b
IDF9502704	MOULE PLASTIQUE, Société	Fonderie	Moines, 25 rue de la Fosse aux	Ne sait pas	c24.53z
IDF9502705	ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE, Société d'	Hippodrome	Foulon, 1 place André	En activité	g47.30z
IDF9502706	LB ASSOCIES, Société	Photographie, atelier de	Paris, 28 et 30 avenue de	En activité	c26.80z
IDF9502707	TOURS, Société Pressing des	Pressing	Voltaire, 10 avenue	Activité terminée	s96.01
IDF9502708	SCA PRESSING, Société	Pressing	Paris, 28 et 30 avenue de	En activité	s96.01
IDF9502709	GREDELVE M.	?	Mermoz, 9 rue Jean	Ne sait pas	v89.01z
IDF9503702	Application Mécanisation, Sté d'	?	?	Ne sait pas	c28.2
IDF9503703	Application Industrielle des Bois, Sté d'	?	?	Ne sait pas	c16
IDF9503704	Produit Chimiques de Soisy, Sté	?	?	Ne sait pas	c20
IDF9504270	TUBES DE L'ILE DE FRANCE, Société	?	?	Ne sait pas	c25.1